



## Succession suite à décès d'un conjoint

Par **jean michel**, le **01/02/2012** à **10:59**

Bonjour,

Mon beau père ( 89 ans ) est décédé il y a 2 mois , ma belle mère ( 82 ans ) reste donc seule à la maison(vieille construction ) , seul bien restant ( donation au dernier vivant ). il y a 9 enfants.

voila ma question ; est il nécessaire de faire des démarches auprès d'un notaire ,donations ou successions ?

Si oui dans quel but ? E ne serait il pas préférable d'attendre ?

Merci d'avance de vos conseils